



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article83>

Que dit le dictionnaire ?

- Constituante et constituants - Constituante : c'est quoi ? - Quelques définitions -



Date de mise en ligne : vendredi 12 juin 2009

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Assemblée constituante :

Ouverte le 4 mai 1789 sous le nom d'Etats généraux , elle se retira le 30 septembre 1791. "*Cette première et glorieuse assemblée de la nation fut courageuse , éclairée, juste, et n'eut qu'une passion, celle de la loi. Elle accomplit en deux ans, par ses efforts et avec une infatigable persévérance, la plus grande révolution qu'ait jamais vue une génération de mortels*". Assemblée constituante de la seconde république réunie le 4 mai 1848 dissoute le 26 mai 1849. La Constituante a proclamé le principe de l'égalité.

Dictionnaire Français illustré , par Maurice La Châtre,
ed : au panthéon de la librairie, Paris 1858 ;